

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD3062

présenté par
Mme Park, rapporteure

ARTICLE 37

À la première phrase de l'alinéa 41, après la deuxième occurrence du mot :

« navigation »,

insérer le mot :

« maritime ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.